



DATE DE PUBLICATION : 8 septembre 2023

François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur,

Vu l'article R142-20 du code monétaire et financier ;

DECIDE

La directrice générale des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central extraordinaire du 11 septembre 2023.

Fait à Paris, le 8 septembre 2023

François VILLEROY DE GALHAU